



ÉCOLE DE POINTE-DU-LAC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
LE 11 AVRIL 2023

À une séance ordinaire du Conseil d'établissement de l'École de Pointe-du-Lac dûment convoquée et tenue dans le salon du personnel de l'école Beau-Soleil, ce **11^e jour du mois d'avril deux mille vingt-trois**, à dix-neuf heures, formant quorum sous la présidence de Mme Julie Arseneault, vice-présidente, sont présents :

PARENTS

Mme Julie Arseneault
 Mme Karine Dupont
 Mme Marie-Claude Hardy
 Mme Marie-Claire Juneau
 M. Martin Leduc
 Mme Martyne Levasseur
 Mme Marie-Mélie Pépin
 Mme Véronique St-Yves

ENSEIGNANTS(ES)

Mme Billie Arcand
 Mme Isabelle Boucher
 Mme Isabelle Chapados
 Mme Annie Giroux
 SUBSTITUT(S) ENS. ET SOUTIEN
 Mme Chantale Boulay
 Mme Mélanie Lessard

SOUTIEN

Mme Lysanne Dufour
 SERVICE DE GARDE
 Mme Marilyse Dupont
 SUBSTITUT(S) S.D.G.
 Mme Annie Santerre
 SPÉCIALISTE
 M. Claude Turcotte

SUBSTITUT(S) PARENTS

Mme Marie-Claude Brassard
 Mme Mélanie Paquette
 Mme Mariane Pélissier
 Mme Marie Tremblay

PROFESSIONNEL

Mme Sandra Dicaire

INVITÉ(S)

AUCUN

DIRECTRICE

Mme Brigitte Carrier

DIRECTRICE ADJOINTE

Mme Marie-Andrée Biron

MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ

M. François Belisle

1. BIENVENUE, PRÉSENCE ET QUORUM

Madame Brigitte Carrier, directrice, souhaite la bienvenue à tous. Elle explique que Mme Julie Arseneault, vice-présidente, occupera la présidence à la rencontre de ce soir puisque la présidente, Mme Martyne Levasseur, est absente.

Mme Carrier vérifie les présences et confirme qu'il y a quorum.

2. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public à cette rencontre.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Julie Arseneault fait la lecture de l'ordre du jour.

Des représentants du Studio La Pomme Verte (photos) sont venus faire une présentation.

Il est PROPOSÉ PAR Mme Véronique St-Yves d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



ÉCOLE DE POINTE-DU-LAC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
LE 11 AVRIL 2023

329-CE-11-04

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 FÉVRIER 2023

Les membres sont invités à valider le procès-verbal de la rencontre du 21 février dernier. Aucune modification apportée.

Il est PROPOSÉ PAR Mme Véronique St-Yves d'adopter le procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

- Suivi en lien avec les photos scolaires. M. Bertrand Chassé, représentant et photographe du Studio La Pomme Verte, est venu rencontrer la direction.

6. CORRESPONDANCE – COURRIER ADRESSÉ AU CÉ

Aucune correspondance à cette réunion.

7. RAPPORT DE LA DIRECTRICE

Mme Brigitte informe le CÉ que :

- Il reste encore des semaines exigeantes d'ici la fin de l'année, le support des parents auprès des enfants demeurent précieux.

8. SUJETS DE DISCUSSION

a) Principes d'encadrement des frais chargés aux parents

- Modification des frais pour les élèves dineurs seulement, le montant passera de 2 \$ à 2,50 \$ par diner.
- Précision sur les « délais raisonnables » que les parents auront pour payer.

Le document sera déposé officiellement au prochain CÉ. Les modifications proposées par la direction y seront ajoutées.

b) Organisation des services complémentaires 23-24

Mme Brigitte informe le CÉ que le comité EHDAA a convenu de maintenir l'organisation des services complémentaires l'an prochain.

Il est PROPOSÉ PAR Mme Marilyse Dupont d'adopter l'organisation des services complémentaires telle que présentée.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

c) Plan triennal MAO

Mme Brigitte présente le plan Triennal MAO aux membres du conseil. Ce nouveau plan permet à l'école de faire un plan sur trois ans pour l'utilisation des sommes que recevra l'école.

330-CE-11-04



ÉCOLE DE POINTE-DU-LAC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
LE 11 AVRIL 2023

d) Organisation scolaire

Mme Brigitte présente au CÉ le nombre d'inscription à ce jour pour l'an prochain à l'école de Pointe-du-Lac.

Celle-ci informe également les membres du CÉ que présentement nous avons trop d'élèves inscrits en maternelle 4 ans. Certains élèves devront être relocalisés dans une autre école.

e) Places élèves 2021-2027

Mme Brigitte présente le document places élèves du centre de services scolaire. Une légère baisse est prévue pour l'école de Pointe-du-Lac.

f) Portes ouvertes maternelle

Mme Carrier rappelle aux membres du CÉ qu'il y aura des portes ouvertes à la maternelle vendredi le 28 avril prochain, en avant-midi. Une rencontre sera prévue ultérieurement pour rencontrer les parents pour leur expliquer le fonctionnement de l'école.

g) Photographe

Des représentants du Studio La Pomme Verte sont venus présenter leur service au début de la rencontre.

Mme Brigitte présente aux membres du CÉ l'efficacité du service à La Pomme Verte suite aux changements de personnel.

Les membres du CÉ sont invités à partager leur opinion.

Suite aux discussions, le CÉ propose de retenir les services de La Pomme Verte pour l'année scolaire 2023-2024 et 2024-2025.

h) Travaux d'été

Mme Brigitte présente les travaux qui ont été demandés au centre de services scolaire pour les prochaines années.

i) Service de garde

Mme Marilyse informe les membres présents que la période d'inscription au service de garde est commencée. Elle présente l'état des inscriptions à ce jour. Celle-ci mentionne que, comme à chaque année, les inscriptions changeront d'ici le début de la rentrée 2023.

j) Formation CÉ

Mme Brigitte informe les personnes présentes de l'obligation par les membres du CÉ de suivre les formations du MEQ en lien avec leur participation à un conseil d'établissement.

ÉCOLE DE POINTE-DU-LAC

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

LE 11 AVRIL 2023



NO DE RÉOLUTION
OU ANNOTATION

Elle mentionne que ce point sera présent à toutes les rencontres.

9. AFFAIRES DIVERSES

Aucune information à ce point.

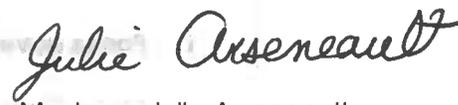
331-CE-11-04

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est 21 h 08, Mme Marie-Mélie Pépin PROPOSE la levée de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Madame Marie-Andrée Biron
Secrétaire


Madame Julie Arseneault
Présidente



École de
POINTE-DU-LAC

PRINCIPES D'ENCADREMENT
DU COÛT DES DOCUMENTS ET
AUTRES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES
EXIGÉES DES PARENTS

Approuvé par le conseil d'établissement le 17 mai 2022

**Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy**

Québec 

PRINCIPES D'ENCADREMENT DU COÛT DES DOCUMENTS ET AUTRES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES EXIGÉES DE L'ÉCOLE DE POINTE-DU-LAC

Tel que cela est prévu aux articles 7 et 77.1 de la Loi sur l'instruction publique et dans le respect du Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées, ainsi que de la Politique relative à la gratuité scolaire et aux contributions financières pouvant être exigées des parents et des élèves, le conseil d'établissement, lors de sa séance du 17 mai 2022 a adopté les présents « Principes d'encadrement du coût des documents et autres contributions financières exigées ».

Ces principes d'encadrement s'appliquent à tous les biens, services ou activités que l'école de Pointe-du-Lac facture aux parents ou qu'elle demande aux parents de se procurer, au bénéfice de leur enfant, notamment le matériel d'usage personnel, les cahiers d'exercices et les activités et sorties scolaires.

Ces principes d'encadrement respectent les principes de base suivants, qui sont prévus à la politique, soit :

- La gratuité scolaire;
- L'accessibilité à l'école publique pour tous les élèves;
- L'équité, c'est-à-dire que les contributions financières doivent être raisonnables et équivalentes pour des biens, des services ou des activités comparables;
- La transparence des factures, qui doivent être claires, complètes et conformes. Elles doivent être détaillées et le coût facturé ne doit pas excéder le coût réel du bien, de l'activité ou du service;

Ces principes d'encadrement sont présentés et expliqués par la direction aux membres du personnel qui proposent des activités, des biens ou des services qui seront par la suite facturés aux parents ou qui leur seront demandés d'acheter.

Durée d'application et révision régulière

Ces principes d'encadrement s'appliquent pour la préparation de l'année scolaire 2022-2023 et ils continueront de s'appliquer pour les années subséquentes, tant qu'ils ne seront pas modifiés. Chaque année, le conseil d'établissement déterminera s'il souhaite ou non les modifier.

Mesures pour favoriser l'accès

Le conseil d'établissement doit mettre en place des mesures visant à favoriser l'accès de chaque élève à tout service, activité ou matériel pour lequel une contribution financière est approuvée, et ce, afin qu'aucun élève ne soit privé de ces services en raison de la capacité de payer de ses parents. Ces mesures sont revues annuellement et leur mise en œuvre est assurée par la direction.

- Établir des délais de paiement raisonnables
- Offrir des ententes de paiement
- Réduire les frais chargés aux parents en fonction des mesures du MEQ
- Soutenir des familles dans le besoin

Biens, services et sorties

- La somme à déboursier pour les documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe par un parent doit être raisonnable, justifiée et considère le niveau de l'élève.
- Les cahiers d'exercices doivent être utilisés à **80 %** ou plus au cours de l'année.
- Les montants des frais demandés doivent être similaires pour toutes les classes d'un même niveau pour un même programme d'étude régulier, pour un même programme pédagogique particulier, au sein de l'établissement.
- La direction vérifie qu'il y ait concertation des enseignants concernant le matériel d'usage personnel afin de favoriser une certaine continuité d'une année à l'autre et ainsi permettre la réutilisation du matériel.
- La direction vérifie que les enseignants estiment de façon raisonnable les quantités demandées.
- Inscrire sur les listes d'effets scolaires que les fournitures scolaires en bon état peuvent être réutilisées d'année en année.
- Les listes des fournitures scolaires doivent être communiquées aux parents avant le 30 juin ou au moment de leur inscription.
- Les listes de matériel didactique doivent être communiquées aux parents à la rentrée scolaire ou au moment de leur inscription.
- L'élève est responsable du matériel mis à sa disposition. Le coût pour le remplacement du matériel et des équipements qu'il perd, brise ou endommage peut être réclamé au parent.
- La somme à déboursier par un parent pour un enfant pour l'ensemble des activités et sorties scolaires doit être raisonnable et considère le niveau de l'élève.
- Il est interdit d'imposer une marque spécifique ou un commerce pour l'achat du matériel d'usage personnel de l'élève. Cependant, une marque peut être exigée pour les cahiers d'activités ou d'exercices.
- La direction informe les parents du montant de toutes les contributions financières connues qui seront exigées pour des biens, des services ou des activités, idéalement avant le **1^{er} novembre**. D'autres contributions pour des activités et sorties scolaires qui ne sont pas connues au début de l'année scolaire peuvent être annoncées aux parents tout au long de l'année, quelques semaines avant leur tenue.
- La contribution financière annuelle exigée pour les élèves d'âge du préscolaire et du primaire au service de garde est fixée à 360,00 \$ payable en 3 versements.
- Chaque activité parascolaire qui sera offerte par l'école ne pourra excéder les coûts liés à l'activité.

- L'école offre un service de traiteur dont le coût est approuvé à chaque année par le conseil d'établissement. Le menu et la tarification sont présentés aux parents au début de chaque année scolaire.



École de
POINTE-DU-LAC

Le 11 avril 2023

DÉLAIS DE PAIEMENT DES FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS

30 septembre	21 novembre	Fin novembre	21 janvier	Fin février
Matériel didactique	Activités et sorties éducatives – 1 ^{er} versement	Envoi de la lettre V1 – rappel matériel didactique et 1 ^{er} versement activités et sorties éducatives	Activités et sorties éducatives – 2 ^e versement	Envoi de la lettre V2 – rappel final pour tout paiement / Référence à l'agence de recouvrement

Tout parent a la possibilité de procéder à une entente de paiement durant l'année scolaire.

Brigitte Carrier, directrice

Consultation au conseil d'établissement le 11 avril 2023

**Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy**

Québec 



École de POINTE-DU-LAC

Le xx novembre 2023

**RAPPEL IMPORTANT (V1)
COMPTE EN SOUFFRANCE**

À : _____

Pour :

Groupe de :

Chers parents,

À ce jour, nous constatons que des paiements sont toujours en suspens au dossier de votre enfant, malgré des rappels sur les lettres d'information de sortie, la publication Mozaïk et dans l'Info-Parents. Peut-être avez-vous mis en oubli cet état de compte, car nous sommes restés sans nouvelles de votre part.

Effets scolaires en souffrance:

Vous aviez jusqu'au 30 septembre 2022 pour acquitter le montant des effets scolaires en totalité. Le montant à payer est de: _____ \$. Veuillez faire le paiement dès maintenant.

Sorties et activités éducatives:

Vous aviez jusqu'au 21 novembre 2022 pour acquitter 50 % du montant des activités et sorties : _____ \$ et vous avez jusqu'au 23 janvier pour payer le solde de 50 % qui s'élève à _____ \$

Nous vous joignons l'état de compte afin que vous puissiez faire les paiements par votre institution financière ou faire un chèque au nom de l'école de Pointe-du-Lac que vous déposerez au secrétariat de l'école Beau-Soleil. Comme toujours, vous trouverez cet état de compte sur le Portail-Mozaïk dans la section finance.

Si votre situation financière ne vous permet pas de faire le ou les paiements, nous vous invitons à communiquer avec madame Sylvie, responsable des comptes, afin de convenir d'une entente. En l'absence de nouvelles de votre part, nous serons contraints d'acheminer votre dossier à une agence de recouvrement.

Nous espérons que vous vous empresserez de donner suite à cette missive. En vous remerciant à l'avance de votre collaboration.


Mme Brigitte Carrier
Directrice

Une école au cœur de son quartier!

École Notre-Dame
10830, chemin Ste-Marguerite
Trois-Rivières (Québec) G9B 6N7
Téléphone : 819 377-1516
Télécopieur : 819 377-4114
ndame@cduroy.qc.ca

École Beau-Soleil
101, rue Élisabeth-Guay
Trois-Rivières (Québec) G9B 7Z4
Téléphone : 819 377-1312
Télécopieur : 819 377-2340
beausol@cduroy.qc.ca

Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy

Québec 



Le xx février 2023

**RAPPEL IMPORTANT (V2)
COMPTE EN SOUFFRANCE**

**RAPPEL
FINAL**

À : _____

Pour : _____ Groupe de : _____

Chers parents,

À ce jour, nous constatons que des paiements sont toujours en suspens au dossier de votre enfant, malgré des rappels :

- Rappels sur les lettres d'activités et sorties
- Publication sur Mozaïk
- Info-Parents
- Lettre en novembre dernier

Malgré ces nombreuses communications, nous sommes restés sans nouvelles de votre part. Nous vous rappelons qu'il est très important d'acquitter **dès maintenant** la somme en souffrance.

DÉTAILS DE L'ÉTAT DE COMPTE

Effets scolaires et activités scolaires en souffrance:

Vous aviez jusqu'au 21 janvier 2023 pour acquitter le montant de l'état de compte en totalité. Le montant à payer est de: _____ \$, incluant les arrérages s'il y a lieu. Veuillez faire le paiement **dès maintenant**.

À défaut d'entente ou de paiement, votre dossier sera transféré à une agence de recouvrement 5 jours ouvrables après la date de cette lettre.

Comme toujours, nous vous joignons l'état de compte afin que vous puissiez faire les paiements par votre institution financière ou faire un chèque au nom de : « école de Pointe-du-Lac » que vous déposerez au secrétariat de l'école Beau-Soleil. Cet état de compte se trouve sur le Portail-Mozaïk dans la section finance.

Nous espérons que vous vous empresserez de donner suite à cette missive.

En vous remerciant à l'avance de votre collaboration.

Brigitte Carrier

Mme Brigitte Carrier
Directrice

pj : État de compte

Une école au cœur de son quartier!

Nom de l'école: 147 de Pointe-du-Lac

Montant versé par le CSS en 2022-2023:	MAO-École	MAO-SDG	M18014	Récup. 21-22	TOTAL
	12 073 \$	7 974 \$	7 945 \$	- \$	27 992 \$
Projection de l'enveloppe estimée sur 3 ans :					83 976 \$
<i>Je désire reporter mon solde résiduel de 21-22 pour une utilisation future.</i>			34 854 \$	<input type="text" value="oui"/>	

	2022-2023	2023-2024	2024-2025	TOTAL	COMMENTAIRES
Solde résiduel de 2021-2022 :	34 854 \$				
Montant obligatoire (minimum) 50%	13 996 \$	13 996 \$	13 996 \$	76 842 \$	
Montant pour les projets					
Utilisation courante	13 996 \$	13 996 \$	13 996 \$	41 988 \$	
Décrire le projet #1 (transfert)	(30 346) \$	16 350 \$	13 996 \$	- \$	
Décrire le projet #2	- \$	- \$	- \$	- \$	
Décrire le projet #3	- \$	- \$	- \$	- \$	
Décrire le projet #4	- \$	- \$	- \$	- \$	
Décrire le projet #5	- \$	- \$	- \$	- \$	
Décrire le projet #6	- \$	- \$	- \$	- \$	
Total MAO annuel	32 500 \$	44 342 \$	41 988 \$	118 830 \$	

Validation:

COMMENTAIRES (au besoin): 2022-2023: Mobilier classes (15 500 \$), espalier (5 600 \$), mur d'escalade (1 000 \$) mobilier salle de rencontre (3 000 \$), TIC (2 500 \$), vêtements sportifs (5 000 \$)

2023-2024: Casiers élèves, mobilier élèves, salle du personnel et bureaux ND, ND

NOTE: 2024-2025:

Les montants résiduels < à 250\$ ne seront pas reportés.

Si le montant de l'enveloppe réelle varie, la portion "projet" est protégée.

Le CSS évaluera l'ensemble des demandes et confirmera l'utilisation des reports à l'établissement.

Le plan triennal a été présenté au Conseil d'établissement à la séance du 11-avr-23

Brigitte Carrier
Signature de la direction

17-mars-23
Date

N'oubliez pas de transmettre votre document en utilisant le lien suivant:
<https://forms.gle/uJnxWJwbpQsUovvg9>



École de
POINTE-DU-LAC

ORGANISATION SCOLAIRE 2023-2024

2023-04-06

	Mat. 4 ans	Mat. 5 ans	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	5 ^e année	6 ^e année	Nombre total d'élèves inscrits
Inscriptions	39	93	103	105	103	110	107	113	773
Nombre d'élèves par groupe	15	19	22	24	26	26	26	26	
Nombre de groupes									
Reprises d'année									0
Places disponibles									
Surplus d'élèves									

Points de service

Classe mult

Classe multi



PLACES-ÉLÈVES

Évolution 2021-2027



SERVICES ÉDUCATIFS

ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF SCOLAIRE

Clientèle scolaire totale au secteur jeunes

Historique				
	Total	Préscolaire 5 ans	Primaire	Secondaire
2012 - 2013	15 117	1 344	7 377	6 396
2013 - 2014	14 932	1 371	7 543	6 018
2014 - 2015	15 073	1 421	7 771	5 881
2015 - 2016	15 338	1 446	8 072	5 820
2016 - 2017	15 643	1 434	8 388	5 822

Statistique (5 dernières années)				
	Total	Préscolaire 5 ans	Primaire	Secondaire
2017 - 2018	16 014	1 460	8 634	5 920
2018 - 2019	16 385	1 465	8 872	6 048
2019 - 2020	16 772	1 422	9 057	6 293
2020 - 2021	17 156	1 467	9 055	6 634
2021 - 2022	17 085	1 432	9 043	6 610

Prévision (5 prochaines années)

par le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy

	Total	Préscolaire 5 ans	Primaire	Secondaire
2022 - 2023	17631	1513	9188	6930
2023 - 2024	17666	1394	9255	7017
2024 - 2025	17543	1451	9166	6926
2025 - 2026	16962	1446	9135	6381
2026 - 2027	10713	1568	9145	--

Prévision (5 prochaines années) **par le MEQ** (réf. : Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs 13 avril 2022)

	Total	Préscolaire 5 ans	Primaire	Secondaire
2022 - 2023	17756	1502	9205	7049
2023 - 2024	17960	1394	9285	7272
2024 - 2025	18090	1451	9243	7386
2025 - 2026	18186	1446	9244	7486
2026 - 2027	18357	1568	9282	7496

Note 1 : La clientèle du secondaire dans les prévisions par le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy est calculée à partir de nos écoles secondaires régulières. Les écoles spécialisées sont exclues de ce total.

École : École de Pointe-du-Lac (147)

École Notre-Dame (147 - 085)

École Beau-Soleil (147 - 147)

Historique

	Total	5 ans	1	2	3	4	5	6	SA	4 (pp)	4 ans
2012 - 2013	606	100	94	84	73	91	73	91		30	
2013 - 2014	631	111	98	102	80	76	86	78		25	
2014 - 2015	655	94	115	98	97	83	76	92		27	
2015 - 2016	669	107	100	115	97	90	83	77		31	
2016 - 2017	694	109	105	96	115	96	91	82		30	

Statistique (5 dernières années)

	Total	5 ans	1	2	3	4	5	6	SA	4 (pp)	4 ans
2017 - 2018	727	97	111	107	96	124	95	97		30	
2018 - 2019	749	105	95	115	114	97	124	99		24	12
2019 - 2020	794	107	112	103	118	119	103	132		19	13
2020 - 2021	744	90	108	110	103	121	106	106			23
2021 - 2022	764	101	101	112	105	110	124	111			30

Prévision (5 prochaines années)

	MEQ4	5 ans	1	2	3	4	5	6	SA	Total
2021 - 2022	95	101	101	112	105	110	124	111		764
2022 - 2023	98	100	104	103	110	110	112	125		764
2023 - 2024	95	98	100	104	103	110	110	112		737
2024 - 2025	112	95	98	100	104	103	110	110		720
2025 - 2026	89	112	95	98	100	104	103	110		722
2026 - 2027	--	89	112	95	98	100	104	103		701

Notes :

Capacité fonctionnelle : 893 places

École Notre-Dame 180 places

École Beau-Soleil 713 places

École de cycles: École Notre-Dame: préscolaire 5 ans

École Beau-Soleil: 1^{er}, 2^e et 3^e cycle**Commentaires**

Pour 2021-2022 : clientèle incluant 10 élèves provenant d'un autre bassin
 clientèle excluant 87 élèves fréquentant un autre bassin